



Arrêté portant permission de stationnement

Le maire de la commune de Chambles,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande de M. et Mme PERRIN Ludovic en date du 14 avril 2026, qui souhaite effectuer un déménagement (*nature des travaux : benne*) en occupant temporairement le domaine public au 27 route du Pertuiset à Chambles 42170

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant le déménagement ;

ARRETE :

Article 1er

Le vendredi 17 avril 2026 entre 9h et 18h, M. et Mme PERRIN Ludovic sont autorisés à procéder à l'installation d'une benne sur la voie communale 27 route du Pertuiset à Chambles 42170.

Article 2

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- Installation d'une benne sur la voie communale

Article 4 : La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

Article 5 : M. et Mme PERRIN occuperont temporairement le domaine public et veilleront à préserver les droits des tiers.

Article 6 : M. le commandant de gendarmerie, M. le directeur des services techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite aux intéressés.

Fait à Chambles, le 17 avril 2026

Le Maire,
Emilien JOUSSERAND

Le Maire
Émilien JOUSSERAND

